

A retourner en mairie signé  
1 fois par an



# SPORT ADOS 11-17 ans

Accueil des enfants à partir de 10 ans sous réserve de places disponibles (12 places par activité)

**Animatrice :** Florence BERTHO ( 06 83 25 11 73 ou [florence.bertho@mellac.bzh](mailto:florence.bertho@mellac.bzh))

## REGLEMENT INTERIEUR ALSH SPORT ADOS

La commune de Mellac propose dans le cadre de ses animations un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les jeunes de 11 à 17 ans. L'ALSH municipal se situe à la salle polyvalente de Mellac et fonctionne toutes les vacances scolaires.

### 1. Finalité

L'ALSH est défini par un projet éducatif et pédagogique de fonctionnement :

- > S'épanouir en milieu rural, en proposant des animations de qualités pendant le temps extrascolaire
- > Respecter les autres et soi-même, être bien dans son corps et bien avec les autres à travers des activités variées
- > Favoriser l'autonomie de chaque participant.e, en fonction de ses capacités et de ses projets
- > Privilégier la communication avec les familles

### 2. Fonctionnement de l'ALSH

Hors vacances scolaires, des animations sont proposées du mardi au vendredi soir à la salle polyvalente de Mellac. Pendant les vacances scolaires (Février, Pâques, été, Toussaint et Noël), les horaires varient en fonction du programme d'activité : 1/2 journée ou journée.

Les participant.e.s sont pris en charge aux horaires indiqués sur le programme d'activité. En dehors de ces horaires, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents. Ils peuvent quitter l'activité avant la fin, avec une autorisation écrite des parents et/ou en présence de ces derniers.

### 3. Inscriptions

Les inscriptions se font avant chaque période des vacances scolaires concernées, par mail ou en déposant le programme en mairie. Toute inscription est définitive. Un remboursement peut intervenir sur présentation d'un certificat médical dans les 48h. Assurance : il est

fortement conseillé aux familles de souscrire une assurance individuelle accident/responsabilité civile pour les dommages causés par ou à la personne.

Le dossier d'inscription comprend :

- bulletin d'inscription
- fiche sanitaire
- test d'aisance aquatique conformément à l'arrêté du 25/04/2012
- certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins d'un an
- carnet de vaccinations à jour

**Tarifs : 7 € la semaine (supplément possible selon activité)**

Le règlement se fait à l'inscription. Une facture attestation pourra être envoyée sur demande.

### 4. Modification du programme d'activités

Des conditions météo défavorables ou des aléas peuvent amener des modifications au programme initial : des informations seront alors communiquées par mail et par téléphone aux inscrits.

### 5. Pertes et vols

Il est déconseillé d'apporter des objets ou vêtements de valeur à l'ALSH. En cas de perte ou de vol, la Commune déclinera toute responsabilité.

### 6. Les sanctions

En cas de manquement au règlement ou d'un comportement inapproprié à la vie en collectivité (violences verbales et physiques entre jeunes ou envers les animateurs), des sanctions seront appliquées, un avertissement sera fait au responsable de la personne concernée et une exclusion pourra être envisagée.

Signature participant.e  
*Mention Lu et approuvé*

Signature parent  
*Mention Lu et approuvé*